

Paris le 16 février 2010

Etat des lieux des réponses à l'appel d'offres portant sur des installations au sol de production d'électricité à partir de l'énergie solaire

Contexte

Le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer a lancé en 2009 un appel d'offres portant sur des installations au sol de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. La puissance électrique cumulée recherchée est de 300 MW, répartie en 27 tranches et sur quatre zones géographiques comme suit :

- zone 1 : dans chacune des régions Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-D'azur, Rhône-Alpes : 2 projets de 10MW ;
- zone 2 : dans chacune des régions Alsace, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Pays de la Loire : 1 projet de 10 MW ;
- zone 3 : dans chacune des régions Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Ile-de-France, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie : 1 projet de 5 MW ;
- zone 4 : dans la région Corse : 2 projets de 5 MW pour des installations avec stockage de l'énergie, avec un projet pour chacun des départements Corse du Sud et Haute-Corse ; dans le département de la Réunion : 2 projets de 5 MW pour des installations avec stockage de l'énergie ; dans chacun des départements Guyane, Guadeloupe, Martinique ainsi qu'à Mayotte : 1 projet de 5 MW pour des installations avec stockage de l'énergie.

Au titre de l'appel d'offres, les candidats retenus bénéficient, pour une durée de 20¹ ans à compter de la date de mise en service de l'installation, de conditions d'achat spécifiques déterminées par :

- le volume d'énergie produite et le prix proposé par le candidat ;
- des pénalités pour non respect des engagements contractuels.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE), en charge de l'instruction des candidatures, dispose d'un délai maximal de 6 mois à compter de la date limite inscrite au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) pour instruire les dossiers et transmettre au ministre chargé de l'énergie une fiche d'instruction sur chaque offre, faisant notamment apparaître une note chiffrée, ainsi qu'un rapport de synthèse.

¹ Sous réserve du respect des délais de mise en service prévus au cahier des charges.

Les critères d'évaluation des offres sont pondérés conformément au tableau ci-dessous :

Critères	Note maximale
Prix	15
Dossier préliminaire des impacts environnementaux	5
Faisabilité et délai de réalisation	5
Contribution à la recherche et au développement	5
Total	30

Ultérieurement, le ministre chargé de l'énergie recueille l'avis de la CRE sur le choix qu'il envisage, puis désigne le ou les candidats retenus.

Il est rappelé que :

- les dossiers retenus par le ministre pourront représenter moins que les quantités recherchées ;
- le fait pour un candidat d'être retenu ne préjuge en rien du bon aboutissement des procédures administratives qu'il lui appartient de conduire.

Bilan préliminaire de l'ouverture des offres

La date limite de remise des offres était fixée au 25 janvier 2010 à 14h00.

La CRE a procédé à l'ouverture des offres le 4 février 2010. 119 dossiers ont été remis dans les délais. Ils représentent une puissance cumulée de 867 MW² et sont répartis comme suit:

- zone 1 : 30 projets (300 MW) ;
- zone 2 : 23 projets (230 MW) ;
- zone 3 : 36 projets (187 MW³) ;
- zone 4 : 30 projets (150 MW).

² Sous réserve des vérifications à opérer au cours de l'instruction.

³ Un projet ne respecte pas le critère de puissance établi pour cette zone (5 MW de puissance installée)

La répartition par région des offres proposées est la suivante :

Localisation	Nombre de projets	
	recherchés	reçus
Alsace	1	2
Aquitaine	2	8
Auvergne	2	7
Basse-Normandie	1	2
Bourgogne	1	5
Bretagne	1	2
Centre	1	5
Champagne-Ardenne	1	4
Corse	2	9
Franche-Comté	1	3
Guadeloupe	1	3
Guyane	1	3
Haute-Normandie	1	5
Ile-de-France	1	9
La réunion	2	8
Languedoc-Roussillon	2	2
Limousin	2	3
Lorraine	1	8
Martinique	1	2
Mayotte	1	5
Midi-Pyrénées	2	1
Nord-Pas-de-Calais	1	7
Pays de la Loire	1	4
Picardie	1	3
Poitou-Charentes	2	7
Provence-Alpes-Côte-D'azur	2	0
Rhône-Alpes	2	2
Total	37	119

La répartition des offres proposées par type de technologie mise en œuvre est la suivante :

